

TARIFS 2025 - INTERIM

Facturation à la visite médicale :

108 € H.T. par intérimaire pour 2025

Hors pénalité*

Ce montant comprend :

Outre les activités en milieu de travail, les différentes visites réglementaires et les examens complémentaires prescrits par le Médecin du Travail.

Pour toute demande de rendez-vous, ou d'annulation, veuillez contacter votre correspondant(e) SRAS BTP



*** Pénalité pour l'absentéisme : 65 € H.T. par absence intérimaire**

** ne se rendant pas à la convocation fixée au préalable et si la convocation n'a pas été annulée dans les 48 heures avant la visite*

** et/ou rendez-vous confirmé et non attribué nominativement*

